



Rapport Général du commissaire aux comptes

FONDS D'AMORÇAGE Capitalease Seed Fund II Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

Messieurs les souscripteurs du fonds d'amorçage « Fonds d'amorçage Capitalease Seed Fund II »

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **16 893 278 DT**, un actif net de **16 619 945 DT**, et un résultat net bénéficiaire de **677 761 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du « **Capitalease Seed Fund II** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système du contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds d'amorçage Capitalease Seed Fund II.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 08 Octobre 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KAIS BOUHAJJA



A circular stamp with the name 'Kais BOUHAJJA' at the top. Inside the circle, it lists 'Tél: 70 817 017', 'Imm City Center', 'C6-1 CUN', and 'MF: 979698VA/P/000'. Below the stamp is a handwritten signature in blue ink.

III - ETATS FINANCIERS



Capitalease Seed Fund II
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Portefeuille-titres	5.1.1	16 386 153	16 037 469
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 235 737	9 434 693
Titres OPCVM		666 178	609 886
Obligations et valeurs assimilées		2 258 873	3 790 575
Autres Valeurs du Portefeuille		2 225 365	2 202 315
Placements monétaires et disponibilités	5.1.2	17 205	61 762
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		17 205	61 762
Créances d'exploitation	5.1.3	489 920	11 824
Intérêt à recevoir		489 920	11 824
Total des actifs		16 893 278	16 111 055
Capital			
Opérateurs créditeurs	5.1.4	213 105	126 816
Autres créditeurs divers	5.1.5	60 228	42 055
TOTAL PASSIF		273 333	168 871
Capital	5.1.6	17 215 720	16 572 663
Sommes distribuables		-595 775	-630 479
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-630 478	-537 769
Sommes distribuables de l'exercice en cours		34 703	-92 710
Actif net		16 619 945	15 942 184
Total des capitaux propres et passifs		16 893 278	16 111 055

Capitalease Seed Fund II
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Revenus du portefeuille-titres		558 677	423 340
Dividendes	5.2.1	244 525	136 941
Revenus des obligations et valeurs assimilés	5.2.1	226 738	197 118
Autres revenus	5.2.1	87 414	89 281
Revenus des placements monétaires		744	362
Revenus des placements monétaires	5.2.1	744	362
Total des revenus		559 421	423 702
Charges de gestion des placements	5.2.2	-480 314	-477 605
Revenu net des placements		79 107	-53 903
Autres charges	5.2.3	-44 404	-38 807
Résultat d'exploitation		34 703	-92 710
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		34 703	-92 710
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		707 668	609 485
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-64 610	26 330
Frais de négociation		0	0
Résultat net		677 761	543 105

Capitalease Seed Fund II
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le	
	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	677 761	543 105
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	34 703	-92 710
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	707 668	609 485
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	64 610
Frais de négociation de titres		26 330
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	677 761	543 105
ACTIF NET		
En début de période	15 942 184	15 399 079
En fin de période	16 619 945	15 942 184
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	147 878	147 878
En fin de période	147 878	147 878
VALEUR LIQUIDATIVE	112,390	107,806
TAUX DE RENDEMENT	4,25%	3,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » arrêtée au 31 décembre 2020, dont le bilan présente un total de **16 893 278 DT**, l'état de résultat présente un résultat positif de **677 761 DT** de l'exercice, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de **16 619 945 DT** et une valeur liquidative de **112,390 DT**

1. Présentation du Fonds

« **Capitalease Seed Fund II** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 24 juin 2015 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 22-2015 du 30 Avril 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA).

2. Orientation de gestion

2.1 Politique d'investissement

« **Capitalease Seed Fund II** » est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« **Capitalease Seed Fund II** » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- Achever le schéma de financement.

Dans le respect de cette vocation première, Capitalease Seed Fund II investit en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises en Tunisie en création ou venant d'être créées, présentes dans des secteurs d'activité offrant un fort potentiel de développement et présentant un caractère technologique. Les investissements ont tendance à être à moyen terme (3 à 5 ans) et sont dirigés vers les projets qui satisfont un ou plusieurs des critères spécifiés ci-dessous :

- Projets caractérisés par des avantages compétitifs significatifs avec un fort potentiel de croissance et de développement ;
- Projets en mesure d'obtenir des résultats économiques positifs et qui ont besoin de nouveaux capitaux pour poursuivre des programmes de développement.

2.2 Secteurs

« **Capitalease Seed Fund II** » doit se positionner sur tous les secteurs présentant un fort potentiel de développement, et en particulier sur les créneaux suivants : l'électronique, la mécanique de précision, la biotechnologie, les matériaux composites, les énergies renouvelables, l'industrie pharmaceutique, l'industrie agroalimentaire, l'industrie chimique, les NTICs et les services à haute valeur ajoutée.

2.3 Portefeuilles ciblés

Le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » investit à hauteur de 50% au moins de ses actifs dans des projets innovants, ou à forte valeur ajoutée en vue de :

- Développer le processus technologique d'un produit avant la phase d'industrialisation ;
- Exploiter les brevets d'invention ;
- Exploiter les résultats de recherche ;
- Achever les études de faisabilité technique, financière et économique.

Le reliquat du Fonds peut éventuellement être placé dans l'acquisition de :

- OPCVM obligataires ;
- OPCVM mixtes ;
- Instruments de placement à court terme ;
- Tout placement éligible au quota des 20%.

2.4 Taille des investissements

« Capitalease Seed Fund II » cible quatre à douze opérations d'investissements par an. Les montants unitaires d'investissement pour le Fonds dans chaque cible peuvent atteindre 500 000 dinars avec un ticket moyen de 250 000 dinars par projet.

« Capitalease Seed Fund II » ne peut pas investir plus de 15% du montant des souscriptions dans une seule société.

2.5 Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, « Capitalease Seed Fund II » utilise tous les scénarios possibles à savoir les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires sont établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Capitalease Seed Fund II » détient une participation et le Fonds et qui stipulent entre autres les modalités de sortie de « Capitalease Seed Fund II »

2.6 Secteurs d'activité non retenus

Le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » n'investit pas dans des secteurs d'activité suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants ;
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation ;
- Production ou commerce d'armes et de munitions ;
- Production ou commerce de boissons alcoolisées ;
- Production ou commerce de tabac ;
- Production, distribution ou commerce de pornographie ;
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes ;
- Commerce de faune et flore sauvage ou de produits dérivés, réglementés par la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage en Voie de Disparition (CITES) ;
- Production ou commerce de matériaux radioactifs.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de la loi 2005-59 du 18 Juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage, « Capitalease Seed Fund II » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables

4.1 Principes comptables

Le fonds « Capitalease Seed Fund II » applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien

4.2 Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds « Capitalease Seed Fund II » pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b. Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

c. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

5.1 Notes sur le bilan

5.1.1 : Portfeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2020, un montant de 16 386 153 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus-moins-value latente	Intérêt	Valeur au 31/12/2020	Méthode d'évaluation	% Actif Net	% Actif
Titres OPVCM		662 098	4 080	0	666 178		4,01%	4,40%
UGFS BONDS FUND	1 597	18 011	549		18 560	Valeur liquidative	0,11%	0,12%
Fidelity Obligations Sicav	5 709	602 520	2 228		604 748	Valeur liquidative	3,64%	4,00%
SICAV PATRIMOINE	316	41 566	1 303		42 870	Valeur liquidative	0,26%	0,28%
Actions Non Côtées		8 412 217	2 823 520	0	11 235 737		67,60%	55,92%
VITALIGHT	1 612	96 720	70 122		166 842	Valorisation par la méthode DCF	1,00%	0,64%
POLYSMART	109 093	300 006	60 001		360 007	Transaction récente : valo selon da dernière aug de capital	2,17%	1,99%
DATA VORA SA	43 313	1 040 000	856 452		1 896 452	Transaction récente : valo selon da dernière aug de capital	11,41%	6,91%
NET SYSTEM	453	339 750	-254 813		84 937	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,51%	2,26%
STARS ID	5 382	182 988	-182 988		-	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%	1,22%
NOSTATIK MEDIA SA	10 958	431 240	90 535		521 775	Valorisation par la méthode DCF	3,14%	2,87%
CODERS CLOUD SA	1 130	75 013	-75 013		-	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%	0,50%
MASS	616	200 000	272 038		472 038	Valorisation par la méthode DCF	2,84%	1,33%
ROAMSMART SA	181	280 000	27 590		307 590	Valorisation par la méthode DCF	1,85%	1,86%
SBA WORKFORCE	12 447	500 000	-250 000		250 000	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	1,50%	3,32%
PAYPOS TUNIISIE SA	50 000	500 000	-250 000		250 000	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	1,50%	3,32%
KNSD	9 526	400 000	0		400 000	Transaction récente : valo selon da dernière aug de capital	2,41%	2,66%
CENTRAL SA	22 776	500 000	69 397		569 397	Transaction récente : valo selon da dernière aug de capital	3,43%	3,32%
METHANIA SA	71 939	900 000	1 617 864		2 517 864	Valorisation par la méthode DCF	15,15%	5,98%
EASY SHOOL	657	150 000	43 848		193 848	Valorisation par la méthode DCF	1,17%	1,00%
TUNPIXEL LABS SA	12 639	350 000	-350 000		218 750	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%	2,33%
NEW GEN	1 400	140 000	78 750		-	Prix de dernière transaction	1,32%	0,93%
NEXT GEN SA	2 232	125 000	390 112		515 112	Transaction récente : valo selon da dernière aug de capital	3,10%	0,83%
MS SOLUTIONS SA	2 824	1 500 000	610 375		2 110 375	Prix de dernière transaction	12,70%	9,97%
TECH ACCESSIBILITY SA	150	1 500	-750		750	Prix de dernière transaction	0,00%	0,01%
IRIS TECHNOLOGIES	5 714	200 000	0		200 000	Transaction récente : valo selon da dernière aug de capital	1,20%	1,33%
SIAT SA	20 000	200 000	0		200 000	Prix d'acquisition	1,20%	1,33%

Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus-moins-value latente	Intérêt	Valeur au 31/12/2020	Méthode d'évaluation	% portefeuille	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILES		2 880 780	-692 250	70 343	2 258 873		13,59%	16,66%
CENTRAL SA OCA 25-12-2019	15 000	150 000	0	0	150 000	Cout amorti	0,90%	1,00%
NETSYSTEM SA OCA 16/12/2016	600	60 000	(45 000)	0	15 000	Cout amorti	0,09%	0,40%
STAR ID INNOVATION 09/12/2016	6 700	67 000	(67 000)	0	0	Cout amorti	0,00%	0,45%
Vitalight OCA 31/12/2015	20 000	200 000	0	36 059	236 059	Cout amorti	1,42%	1,33%
Vitalight OCA 23/12/2016	9 328	93 280	0	13 525	106 805	Cout amorti	0,64%	0,62%
NOSTATK OCA 28-12-2017	30 600	306 000	0	0	306 000	Cout amorti	1,84%	2,03%
METHANIA SA OCA 01-02-2018	10 000	100 000	0	10 504	110 504	Cout amorti	0,66%	0,66%
ROAMSMART SA OCA 01-03-2018	500	50 000	0	0	50 000	Cout amorti	0,30%	0,33%
CODERS CLOUD SA OCA 29.12.2016	8 100	81 000	(81 000)	0	0	Cout amorti	0,00%	0,54%
PAYPOS TUNISIE OCA 02/10/2018	50 000	500 000	(250 000)	0	250 000	Cout amorti	1,50%	3,32%
TECH ACCESS SA OCA 01-02-2019	39 850	398 500	(199 250)	0	199 250	Cout amorti	1,20%	2,65%
TUNPIXEL LABS SA OCA 01-4-2018	5 000	50 000	(50 000)	0	0	Cout amorti	0,00%	0,33%
KNSD SA OCA 28-05-2019	30 000	300 000	0	0	300 000	Cout amorti	1,81%	1,99%
EASY SHOOL OCA	15 000	150 000	0	0	150 000	Cout amorti	0,90%	1,00%
EO ATTII LEAS 2016-1 27/04/2018		375 000	0	10 255	385 255	Cout amorti	2,32%	2,49%
Autres Valeurs du Portefeuille		2 010 000	0	215 365	2 225 365		13,39%	13,36%
VITALIGHT CCA 25/08/2017		60 000	0	12 814	72 814	Cout amorti	0,44%	0,40%
POLYSMART CCA 08/09/2016		100 000	0	34 543	134 543	Cout amorti	0,81%	0,66%
POLYSMART CCA 12/04/2017		100 000	0	29 742	129 742	Cout amorti	0,78%	0,66%
NEXT GEN SA CCA 18/07/2018		140 000	0	0	140 000	Cout amorti	0,84%	0,93%
NEW GEN CCA 20/08/2018		240 000	0	0	240 000	Cout amorti	1,44%	1,60%
IRIS TECHNOLOGIE CCA 17/8/2018		150 000	0	0	150 000	Cout amorti	0,90%	1,00%
DATA VORA CCA		160 000	0	0	160 000	Cout amorti	0,96%	1,06%
POLYSMART SA CCA 12-12-2018		700 000	0	138 266	838 266	Cout amorti	5,04%	4,65%
METHANIA CCA 31-12-2019		160 000	0	0	160 000	Cout amorti	0,96%	1,06%
POLYSMART CCA 31/03/2020		200 000	0	0	200 000	Cout amorti	1,20%	1,33%
TOTAL		13 965 095	2 135 350	258 708	16 386 153		98,59%	90,34%

5.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités présentent un solde de 17 205 DT au 31 décembre 2020, contre un solde de 61 762 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Banque	17 205	61 762
Total	17 205	61 762

5.1.3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde de 489 920 DT au 31 décembre 2020, contre un solde de 11 824 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Intérêts à recevoir	489 920	11 824
Total	489 920	11 824

5.1.4 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs présentent un solde de 213 105 DT au 31 décembre 2020, contre un solde de 126 816 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Gestionnaire	189 126	122 319
Dépositaire	23 979	4 497
Total	213 105	126 816

5.1.5 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers présentent un solde de 60 228 DT au 31 décembre 2020, contre un solde de 42 055 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Jetons de présence	45 000	30 000
Honoraires commissaire aux comptes	6 500	6 329
Etat, Impôt et taxes	8 615	5 726
Débiteurs et créateur divers	113	0
Total	60 228	42 055

5.1.6 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi

	<i>(En TND)</i>
Libellé	31-déc-20
Montant	16 572 663
Nombre de parts émises	147 878
Nombre de copropriétaires	11
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	707 668
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-64 610
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2020	
Montant	17 215 720
Nombre de parts	147 878
Nombre de copropriétaires	11

5.2 Notes sur l'état de résultat

5.2.1 : Revenus

Au cours de l'exercice 2020, les revenus s'élèvent à 558 491 DT contre un total de 423 702 DT courant 2019 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	<i>(En TND)</i>	
	2020	2019
Dividendes	244 525	136 941
Revenus des obligations et valeurs assimilés	226 738	197 118
Autres revenus	87 414	89 281
Revenus des comptes de dépôt	744	362
Total	558 491	423 702

5.2.2 : Charges de gestion des placements

Au cours de l'exercice 2020, les charges de gestion des placements s'élèvent à 480 314 DT contre un total de 477 605 DT courant 2019 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	<i>(En TND)</i>	
	2020	2019
Rémunération du gestionnaire	460 832	459 752
Rémunération du dépositaire	19 482	17 853
Total	480 314	477 605

5.2.3 Autres charges

Au cours de l'exercice 2020, les autres charges s'élèvent à 44 404 DT, contre un total de 38 807 DT courant 2019 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	<i>(En TND)</i>	
	2020	2019
Frais administratifs	35 178	31 128
Services bancaires et assimilés	238	235
Autres charges	8 988	7 444
Total	44 404	38 807

5.3 Autres notes aux états financiers

5.3.1 Données par part et ratios pertinents

Libellé "Données par part"	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	3,783	2,865	1,576	2,123
Charges de gestion des placements	-3,248	-3,230	-3,128	-3,147
Revenus nets des placements	0,535	-0,365	-1,552	-1,023
Autres charges	-0,300	-0,262	-0,262	-0,480
Résultat d'exploitation (1)	0,235	-0,627	-1,814	-1,503
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,235	-0,627	-1,814	-1,503
Variation des plus (ou moins) values potentielles	4,785	4,122	5,521	-0,776
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,436	0,178	0,309	0,184
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,349	4,300	5,830	-0,591
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,584	3,673	4,016	-2,094
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	4,349	4,300	5,830	-0,591
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	4,349	4,300	5,830	-0,591
Valeur liquidative	112,390	107,806	104,134	98,574

5.3.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- **1,5% HT** calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.

- **2,5% HT** calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à **460 832 DT TTC**

b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de **0,1% HT** avec un minimum de **9 000 DT HT** la 1ère année à partir de la date de constitution du Fonds et **15 000 DT HT**.

La charge de l'exercice s'élève à **19 482 DT TTC**